

Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-03-24-21 | Finances communales - Copropriété
Robespierre - Ajustement des inscriptions de crédits sur compte de tiers
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles R.2321-2, L2212-1, L2212-4 et L 2215-1-4 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article L 1311-4, du Code de la santé publique,
- L'arrêté préfectoral n°2021-30-DSP-ARS du 14 octobre 2021,
- L'arrêté municipal n°2021-10-516 du 21 octobre 2021,
- La délibération n°2021-12-09-16 du Conseil municipal du 9 décembre 2021,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits,

Décide :

- D'ajuster les crédits des comptes de tiers selon le tableau ci-dessous :

Opération copropriété ROBESPIERRE					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Libellé	Montant en € TTC	Article	Libellé	Montant en € TTC
45410	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - dépenses	25 000,00 €	45420	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - recettes	25 000,00 €
Total section d'investissement dépenses		25 000,00 €	Total section d'investissement recettes		25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération,
par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/03/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220324-lmc125628-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022